



Saint-Nicolas d'Aliermont

VILLE  
DE  
SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Boite Postale 13  
76510 SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Tél. 02 35 85 80 11  
Fax. 02 35 85 60 08

**Prestation Intellectuelle**

**pour la réalisation d'une procédure de reprise  
administrative des concessions en état d'abandon**

**Cahier des Charges**

## **Services Techniques Ville de SAINT NICOLAS D' ALIERMONT**

Cette consultation est suivie par :

*M. LANDREIN Laurent*  
*Mairie*  
*BP13*  
*Place de la Libération*  
*76510 SAINT NICOLAS*  
*D'ALIERMONT*  
*Téléphone : 02.35.85.80.11.*  
*fax : 02.35.85.60.08.*

*Mlle.HOUSSAYE Agnes*  
*Mairie*  
*BP13*  
*Place de la Libération*  
*76510 SAINT NICOLAS*  
*D'ALIERMONT*  
*Téléphone : 02.35.85.80.11.*  
*fax : 02.35.85.60.08.*

### **Objet de la consultation :**

#### **Procédure de reprise administrative des concessions en état d'abandon**

### **Critères d'attribution :**

1er critère (40 %) : La méthodologie (Respect du cahier des charges, références, descriptif de la procédure, présentation de l'équipe et planning)

2ème critère (60%) : Le prix.

### **Descriptif :**

L'objet de la consultation est de réaliser pour la commune une procédure de reprise administrative des concessions du cimetière en état d'abandon, dans le cadre des articles L2223-17 et R2223-12 à R2223-20 du CGCT.

Le cimetière de St Nicolas d'Aliermont se situe entre la rue des Cerisiers et des Peupliers, d'une superficie de 15 000 m<sup>2</sup>, il contient 1 500 concessions.

Une étude effectuée sur place par le service laisse entrevoir un nombre approximatif de 60 concessions en état manifeste d'abandon. Les conditions de respect des règles pour la reprise n'ont pas été étudiées, mais vu qu'elles se situent sur le secteur correspondant au cimetière d'origine, cela laisse penser que toutes ont une certaine ancienneté. (voir photo)

Le candidat retenu devra donc répondre sur cette base. Même si l'étude communale ne concerne qu'un seul secteur, la démarche de reprise des concessions sera faite sur la totalité du cimetière.

A noter l'héritage sur la commune d'une forte activité horlogère, après le relevé des épitaphes, il faudra donc faire un retour en Mairie et valider chaque dossier qui sera retenu pour la procédure de reprise.

Le service qui gère le cimetière dispose du logiciel EKSAE CIMETIERE, mais la totalité des concessions n'a pas été saisie. Le prestataire retenu pourra utiliser l'historique des fiches saisies manuellement.

La mission sera organisée suivant les phases suivantes (descriptif non exhaustif) :

Phase N°1 :

Elaboration de la liste des concessions en état d'abandon,  
Réalisation d'un descriptif de son état, (Photographie, relevé d'inscription,  
rassemblement des actes administratifs)  
Vérification de l'Eligibilité à une procédure de reprise en état d'abandon,  
Envoi des 1<sup>er</sup> courriers

Phase N°2 :

Réalisation du 1<sup>er</sup> constat (courriers, affichage des avis, élaboration des P.V.,  
certificats d'affichage, etc..)

Phase N°3 :

Réalisation du second constat et décision de reprise (certificat affichage, P.V.,  
comparaison avec le P.V. phase 2, notification aux héritiers, Arrêté de reprise, etc..)

Le candidat répondra en déclinant son offre par phase dans un bordereau de prix. Il proposera sa méthodologie détaillée, et fournissant ses références, l'équipe qui suivra ce projet.

<b>REMISE DES OFFRES POUR LE VENDREDI 09 OCTOBRE 2020 à 17H30 DERNIER DELAI</b>
---

**Le candidat**  
**Signature et tampon**

